

Programme de Bourses EDI Mila

VOLET 1 : BOURSES D'EXCELLENCE - FEMMES EN IA

Mila croit en l'importance critique et à la richesse profonde d'une communauté diversifiée et inclusive. C'est dans cet esprit que le **Programme de Bourses EDI Mila** a été développé. Cette initiative vise à offrir un soutien financier accru afin de favoriser le développement des talents issus de groupes historiquement sous-représentés au sein de l'écosystème IA ainsi qu'à reconnaître l'application des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche en IA.

Sachant que les femmes sont particulièrement sous-représentées aux études universitaires de cycles supérieures, le volet **Bourses d'excellence - Femmes en IA** se veut être un levier d'attraction et de rétention visant à assurer une forte participation des femmes au sein de Mila et de l'écosystème élargi de l'IA.

Mila reconnaît que l'identité des femmes peut être multiple et, de ce fait, s'engage à prendre en compte l'enjeu d'intersectionnalité dans l'attribution des bourses de ce volet.

Date limite de soumission

Le mercredi 15 février 2023 23:59 EST.

Seules les demandes complètes et soumises via le formulaire de candidature seront évaluées. Les demandes incomplètes ou soumises par courriel seront jugées inadmissibles.

Montant des bourses

Niveau Maîtrise:

5 000\$/an pour un maximum de 2 ans

Objectif de 7 nouvelles lauréates par an

Niveau Doctorat:

8 000\$/an pour un maximum de 3 ans

Objectif de 7 nouvelles lauréates par an

Les étudiantes peuvent appliquer à tout moment au sein de leur parcours académique. Les lauréates se verront remettre une bourse par année académique jusqu'à concurrence du maximum prescrit par leur niveau d'études tant qu'elles respecteront les critères d'admissibilité du volet **Femmes en IA**.

Les candidates sont éligibles à recevoir une bourse d'études pour chacun des niveaux d'études décrits ci-haut (ex: une étudiante peut être lauréate lors de ses études à la maîtrise et peut de nouveau être lauréate lors de ses études doctorales). Une étudiante ne peut toutefois pas être lauréate plus d'une fois pour un même niveau d'études.

Une étudiante ne peut être lauréate, pour un même niveau d'études, à la fois pour le Volet 1 (Femmes en IA) et le Volet 2 (EDI en Recherche) du programme de Bourses EDI Mila. Elle peut toutefois être lauréate pour le Volet 1 et le Volet 3 (Diversité socio-économique) pour un même niveau d'études.

Annnonce des résultats

Au plus tard le vendredi 10 mars 2023 16:00 EST.

Les lauréates seront informées par courriel.

Critères d'admissibilité

Sont admissibles à déposer une demande de soutien financier de le cadre du Volet 1 du Programme de Bourses EDI Mila, **Femmes en IA**, les personnes qui sont dans l'une ou l'autre des 2 catégories suivantes et qui respectent tous les critères énumérés dans chacune de ces catégories :

1.) Étudiantes actuellement inscrites et actives au sein d'un programme d'études

- S'auto-identifier en tant que femme
- Détenir un statut de PHQ (Personnel hautement qualifié) actif à Mila¹ - Sont définis par l'expression "PHQ" les étudiants inscrits dans des universités affiliées et les chercheurs non indépendants tels que postdocs et stagiaires supervisés par un membre Mila
- Être inscrite à temps plein au trimestre d'Hiver 2023 dans l'un des programmes d'études suivants:
 - Maîtrise de recherche
 - Maîtrise professionnelle en apprentissage automatique de l'UdeM (DIRO)
 - Doctorat
- L'étudiante à la Maîtrise de recherche ou au Doctorat doit être supervisée par un membre académique principal²
 - OU Être co-supervisée par un membre académique principal
 - OU Être supervisée par un membre académique associé et avoir été parrainée par un membre académique principal pour l'obtention des accès "PHQ principal"¹
 - OU Être supervisée ou co-supervisée par un membre académique associé détenteur d'une Chaire CIFAR à Mila

2.) Futures étudiantes candidates à l'admission au sein d'un programme d'études débutant au trimestre d'Automne 2023

- S'auto-identifier en tant que femme
- Pour les futures étudiantes aux programmes de Maîtrise de recherche et de Doctorat, avoir reçu une offre de supervision ou de co-supervision par un membre académique principal²
 - OU Avoir reçu une offre de supervision ou de co-supervision par un membre académique associé détenteur d'une Chaire CIFAR à Mila
- Pour les futures étudiantes du programme de Maîtrise professionnelle en apprentissage automatique de l'UdeM (DIRO), avoir été sélectionnée par Mila en vue d'une admission à ce programme d'études au trimestre d'Automne 2023

¹ Voir section 1.3 de la politique "[Adhésion au corps professoral à Mila - Règles et procédures](#)"

² https://mila.quebec/equipe/?cat_id=5

Soumission des candidatures

La soumission des candidatures se fait exclusivement par le biais du formulaire en ligne prévu à cet effet. **Les demandes incomplètes ou soumises par courriel seront jugées inadmissibles.**

Les documents suivants devront obligatoirement être joints au formulaire en ligne lors de la soumission de la candidature:

- Lettre de motivation (1 page maximum - Arial 11pt, interligne simple)
- Curriculum Vitae (3 pages maximum)
- Relevés de notes universitaires (les copies non officielles sont acceptées)
 - Bourse Niveau Maîtrise : Relevé de notes de tous les diplômes universitaires complétés & Relevé de notes actuel Maîtrise (incluant session d'Automne 2022)
 - Bourse Niveau Doctorat : Relevé de notes de tous les diplômes universitaires complétés & Relevé de notes actuel Doctorat (si applicable)
- Preuve d'inscription à un programme d'études
 - Étudiantes actuellement inscrites et actives : Preuve d'inscription à temps plein à la session d'Hiver 2023
 - Futures étudiantes : Copie de l'offre de supervision par un membre académique Mila reçue OU copie de la confirmation de sélection par Mila pour une admission à l'Automne 2023 au programme de Maîtrise professionnelle en apprentissage automatique de l'UdeM (DIRO)

Évaluation des candidatures

Les dossiers de candidature seront évalués selon les critères suivants:

- Excellence du dossier académique
- Appartenance à plusieurs groupes sous-représentés (intersectionnalité)
- Liens entre les enjeux auxquels fait face l'étudiante et une situation de marginalisation liée à l'appartenance à un ou plusieurs groupes sous-représentés (ex: étudiant-parent, proche aidant, enjeu médical, diversité ethno-culturelle, troubles d'apprentissage, etc.)
- Participation et/ou organisation d'événements et initiatives visant à promouvoir l'EDI dans la communauté et/ou dans le milieu universitaire
- Liens entre les implications décrites par l'étudiante dans la communauté et/ou dans le milieu universitaire et les principes et valeurs EDI
- Pertinence générale et impact pour la promotion des principes et valeurs EDI au sein de Mila et de l'écosystème élargi de l'IA

Afin de préserver la confidentialité des données d'auto-identification des étudiantes, tous les dossiers de candidature seront préalablement anonymisés par un employé Mila avant d'être soumis au Comité d'évaluation.

Composition du Comité d'évaluation:

- 2 membres du comité EDI de Mila (1 professeur.e et 1 post-doctorant.e Mila)
- 1 professeur.e externe à Mila
- 1 employé.e Mila de l'équipe IA pour l'humanité
- 1 employé.e Mila des équipes affaires académiques ou Initiatives stratégiques et soutien à la Direction Scientifique

Mila s'engage à constituer un Comité d'évaluation diversifié et inclusif représentatif de la diversité de notre société.

En aucun cas les résultats de l'évaluation des candidatures ne seront divulgués. De par la nature confidentielle et la sensibilité des informations soumises dans cet appel de candidature, les noms des lauréates ne seront pas diffusés à la communauté.

Autres informations

Les bourses seront versées annuellement selon le calendrier suivant:

1.) Étudiantes actuellement inscrites et actives

- Mars/Avril 2023 - Versement An 1
- Novembre 2023 - Versement An 2 (si applicable)
- Novembre 2024 - Versement An 3 (si applicable)

2.) Futures étudiantes nouvellement admises à l'Automne 2023

- Novembre 2023 - Versement An 1
- Novembre 2024 - Versement An 2 (si applicable)
- Novembre 2025 - Versement An 3 (si applicable)

Le versement des bourses est conditionnel à la complétion du "Formulaire de bourse"³, à la soumission des documents requis (NAS, spécimen de chèque, confirmation d'inscription à temps plein après la date limite d'abandon des cours avec frais, etc.) ainsi qu'au respect de tous les critères d'admissibilité préalablement à chaque versement annuel.

Le versement des bourses est assujéti aux taxes et impôts, selon les lois applicables. Les lauréates recevront annuellement les feuillets fiscaux associés (T4A-Fédéral, Relevé 1-Provincial).

Merci à nos partenaires !

La mise sur pied du **Programme de Bourses EDI Mila** n'aurait pas été possible sans le généreux support de nos partenaires:



³ Le formulaire à compléter sera envoyé par courriel aux lauréates une fois le concours terminé.